

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Champlain Daycare 2 Inc.	Numéro de permis 2019516	Date d'inspection Le 17 juillet 2025	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare 4		Numéro de téléphone (506) 383-0078	
Adresse 80 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors d'une visite d'inspection, l'inspectrice est descendue au niveau de la classe afin d'observer le déroulement des activités éducatives et les interactions entre les enfants et le personnel éducatif.

À son arrivée dans le local, l'inspectrice a constaté que 3 personnes éducatrice était présent dans la salle mais qu'une éducatrice s'est assise dans un coin de la pièce, la tête posée sur la table et les yeux fermés. L'inspectrice est entrée dans le local et s'est installée à une table afin de poursuivre son observation.

Peu après, un membre du personnel présent dans le même local a interpellé l'éducatrice en mentionnant son nom. Celle-ci a alors relevé la tête et s'est levée. Il est à noter qu'au moment de cette observation, une éducatrice supplémentaire était également présente dans le local.

Une discussion a été tenue avec l'administrateur de l'établissement afin de faire état des faits observés. Cette rencontre avait pour objectif de clarifier la situation et de prévenir la récurrence de ce type de comportement.

Bien que le ratio enfants/personnel éducatif ait été respecté au moment de l'observation, il est rappelé de l'importance comme personne éducatrice de surveiller activement les enfants et d'interagir de manière continue avec eux dans le cadre de leur développement et de leur sécurité.

L'inspection de renouvellement est recommandée pour un nouveau permis.

original signé par  
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 juillet 2025

Date

original signé par  
Sylvain Coulons

Le 17 juillet 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date